



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Infirmiers generaux

Question écrite n° 9629

Texte de la question

M. Joel Sarlot attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la situation des infirmiers generaux. Lors des XXe Journees nationales d'etude de l'ANIG, le ministre a annonce la creation du concours national des infirmiers generaux. Aussi lui demande-t-il s'il entend que ce concours debouche sur une gestion nationale.

Texte de la réponse

Afin d'unifier les criteres d'appréciation et d'assurer une meilleure homogeneite du profil des candidats ainsi que pour ameliorer leur formation, il a ete decide que le recrutement des infirmiers generaux de la fonction publique hospitaliere se ferait a l'avenir par la voie d'un concours national. Par contre, cette mesure n'impliquera pas de transfert du niveau de gestion de ces personnels, qui continuera de s'effectuer au plan local, dans le respect de l'autonomie de fonctionnement des etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9629

Rubrique : Fonction publique hospitaliere

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4703

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1954